

N/REF : 7/03/2025 14H51 C:024366 I:30058

V/Email reçu le Vendredi 07/03/2025 à 14H51

SELON DEVIS N° 5020015

SDC 'CHANTOISEAU'
C/O IMMOSQUARE
30 RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : CHANTOISEAU
129 A,B,C,D ALLEE DE
BEAUREGARD
38340 VOREPPE

St Martin-H, le 03 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 129 A-B-C-D DE BEAUREGARD A CHEVALON DE VOREPPE
LE CLOS DE BEAUREGARD
MME COURTOIS 06 89 38 32 50

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5020015 du 27/02/2025 d'un montant de
825,00 € TTC

Donneur d'ordre : Mme BARACETTI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL
POMPAGE ET CURAGE DE 6 GRILLES EAUX PLUVIALES
CURAGE ET POMPAGE DU COLLECTEUR

TRAVAUX EFFECTUES LE 31/03/2025

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 27/02/25 à 08H02 Mme N. RIBAS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	P.U. HT	
1,00	Ff Curage / pompage		750,00	750,00
TOTAL H.T.				750,00
T.V.A. a 10,00%				75,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>825,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN